

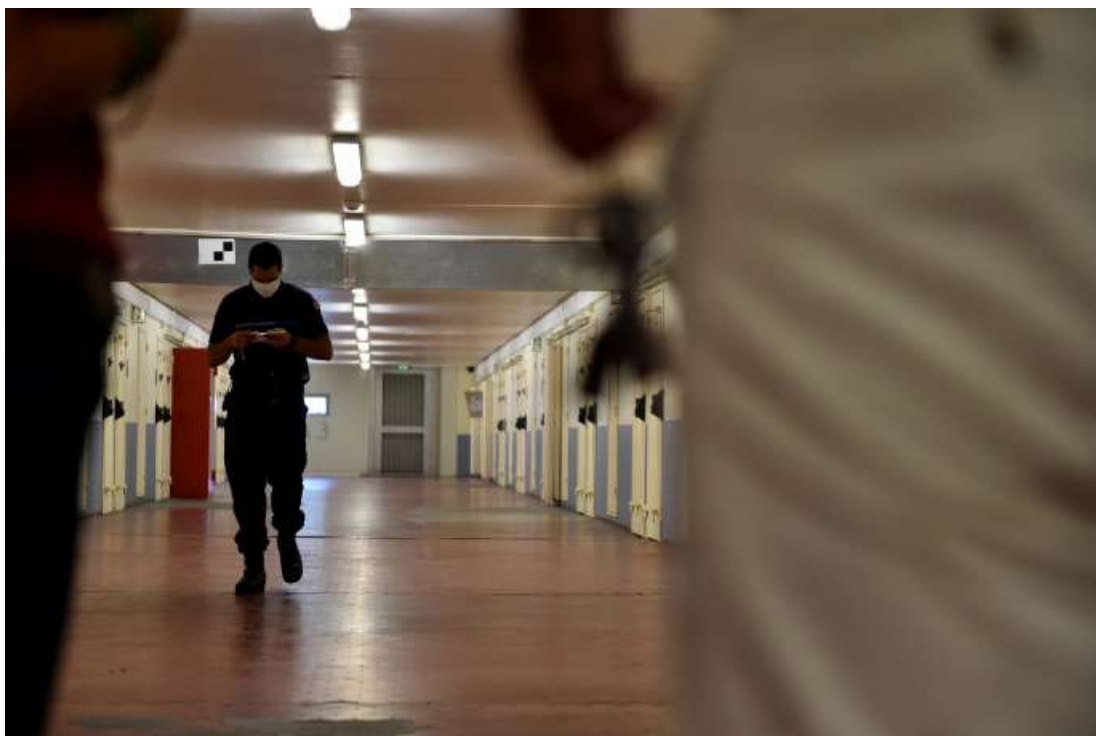
## SOCIÉTÉ • PRISONS

## L'accélération de l'épidémie de Covid-19 inquiète dans les prisons, où l'afflux de détenus a repris

Le nombre de cas positifs parmi le personnel pénitentiaire et les détenus a bondi en une semaine, tandis que le nombre de prisonniers augmente au rythme de 400 par semaine.

Par Jean-Baptiste Jacquin • Publié le 28 octobre 2020 à 15h00

Article réservé aux abonnés



A la maison d'arrêt de La Talaudière, dans la Loire, en juillet 2020. Rémy PERRIN / PHOTOPQR/LE PROGRES/MAXPPP

Comme pour le reste de la population, les chiffres sur la reprise de l'épidémie de Covid-19 derrière les murs des prisons sont mauvais. Selon les données hebdomadaires, remontées mardi 27 octobre à l'administration pénitentiaire par l'ensemble des établissements, on dénombre 171 détenus positifs au cours de la semaine, contre 117 une semaine plus tôt et 88 le 12 octobre. L'accélération de l'épidémie se mesure également parmi les personnels pénitentiaires avec 431 personnes dont le test est positif, contre 287 il y a huit jours et 188 il y a deux semaines.

Alors que l'administration pénitentiaire a mis en place, le 14 octobre, une nouvelle stratégie sanitaire pour graduer les mesures et les restrictions d'activités dans les prisons en fonction de la situation sanitaire du département (alerte, alerte renforcée, alerte maximale) ou de la présence d'un cluster dans l'établissement, les emballements épidémiques semblent pouvoir être maîtrisés localement. « *Il est plus facile d'identifier les cas contacts en prison qu'à l'extérieur* », reconnaît-on au sein de la direction de l'administration pénitentiaire. Et les précautions sont restées plus strictes qu'ailleurs

depuis la fin du confinement, avec une quatorzaine imposée pour tous les nouveaux entrants en prison et pour les détenus de retour d'une permission ou d'une audience au tribunal.

A la prison de Fresnes (Val-de-Marne), alors que 489 détenus sont aujourd'hui confinés, soit plus du tiers d'entre eux, la dernière campagne de test a révélé 36 personnes diagnostiquées positives, contre 47 la semaine précédente. A Toulouse-Seysses, la maison d'arrêt où il y a le plus de matelas au sol, le nombre de cas positifs est stable, à 8, malgré une campagne de dépistage plus vaste que la précédente.

**Lire aussi : La prison de Toulouse-Seysses sommée de dépister et de fournir des masques aux détenus**

Néanmoins, la liste des prisons touchées s'allonge dans toutes les régions avec par exemple cette semaine Longuenesse (Pas-de-Calais), Pau ou Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Avec des conséquences lourdes sur la vie en détention.

## Fonctionnement « sclérosé »

Le port du masque est obligatoire pour le personnel pénitentiaire et désormais pour les détenus dès la sortie de la cellule dans tous les établissements. Le mot d'ordre est le maintien des parloirs avec les familles coûte que coûte, sauf pour les détenus positifs et les cas contacts. Mais la paroi de Plexiglas dans les box de parloirs est désormais la norme.

*« Plus une seule activité collective n'est maintenue depuis deux semaines à la maison d'arrêt de la Santé [à Paris], indique sa directrice adjointe, Flavie Rault, par ailleurs secrétaire générale du Syndicat national des directeurs pénitentiaires CFDT. Notre fonctionnement est en train d'être complètement sclérosé, entre la multiplication des quatorzaines, l'arrêt des activités et la hausse massive du nombre de nouveaux entrants depuis septembre. »*

L'administration centrale assure qu'aucun service n'a été mis à l'arrêt, *« mais il faut parfois être très réactif pour réorganiser en quelques heures un planning »*. Comme à Caen, où une vague de cas contacts dans le service d'extraction judiciaire a failli compromettre des procédures judiciaires pour lesquelles les détenus devaient être amenés au tribunal. *« L'inquiétude est désormais que des surveillants ne se déclarent pas cas contact pour garder leurs heures supplémentaires »*, affirme Sébastien Nicolas, secrétaire général de FO Direction pénitentiaire.

## « Mise sous cloche » des prisons

Alors que les activités culturelles ou de formation pour les détenus et les ateliers de travail sont réduits, voire suspendus dans un nombre croissant d'établissements, le syndicat de surveillants FO demande d'aller plus loin avec une *« mise sous cloche »* des prisons, y compris en arrêtant les parloirs, comme au printemps. *« Je crains que tout fermer provoque des réactions plus violentes qu'en mars, où il y avait une certaine sidération »*, estime de son côté M. Nicolas.

## Près d'un quart des communes françaises ont dépassé le seuil d'alerte maximale

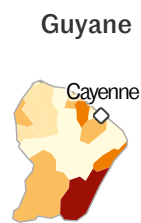
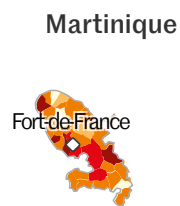
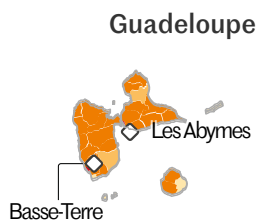
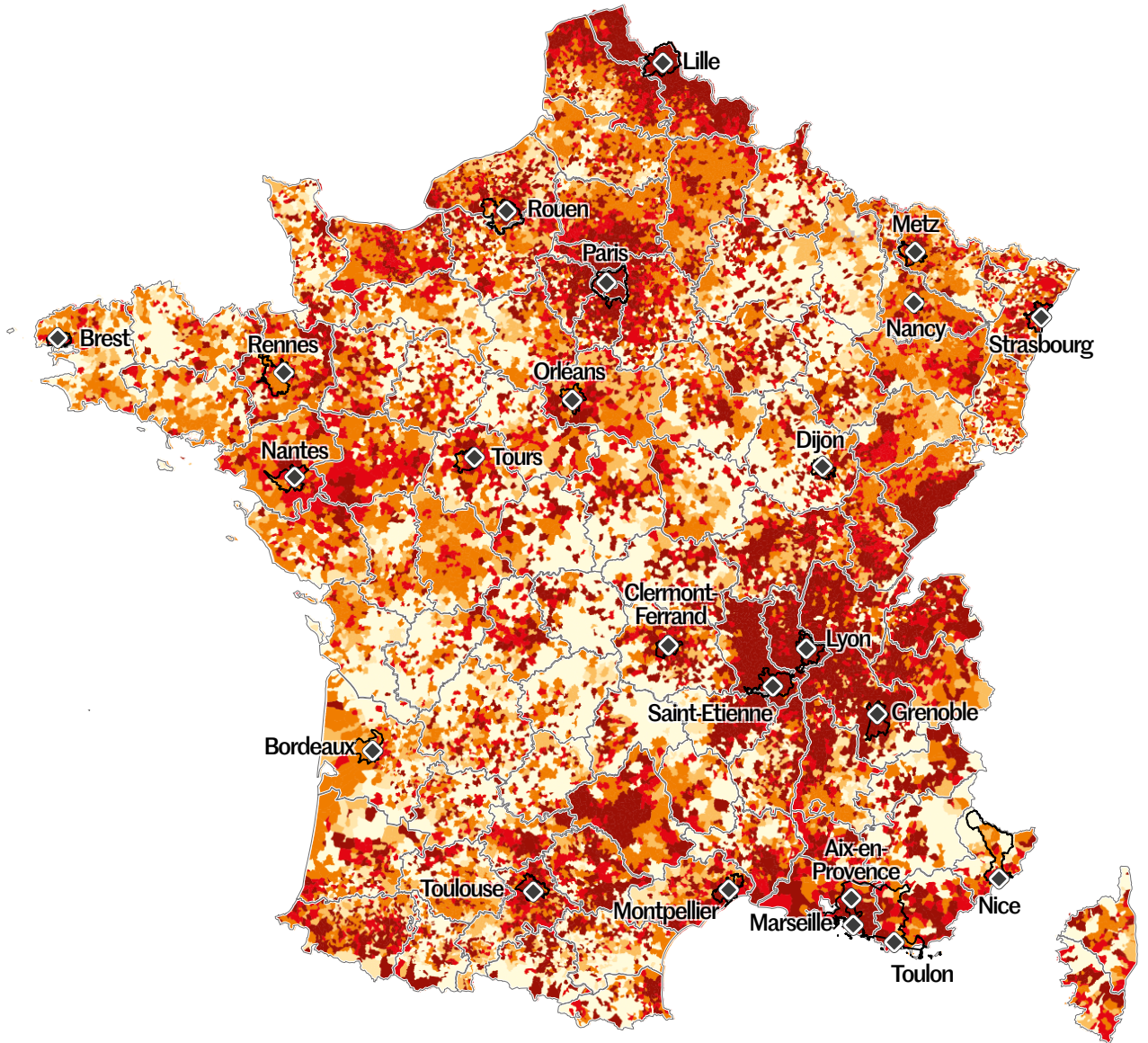
Taux d'incidence pour la semaine du 13 au 19 octobre (semaine glissante)  
Nombre de cas de Covid-19 dépistés pour 100 000 habitants sur 7 jours

- De 0 à 10     De 50 à 150 (seuil d'alerte)  
 De 10 à 20     De 150 à 250 (seuil d'alerte renforcée)

○ De 20 à 50 ○ 250 et plus (seuil d'alerte maximale)

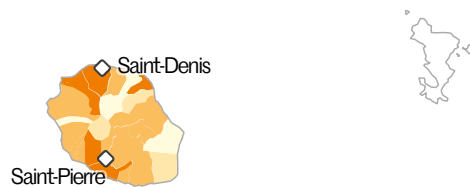
Moyenne en France  
**267 cas pour 100 000 habitants**

Metropole



La Réunion

Mayotte (non disponible)



Source : Santé publique France (Géodes)  
 Infographie : *Le Monde*

Difficile de dire si la situation sanitaire est plus inquiétante qu'au printemps puisque les dépistages sont aujourd'hui systématiques. Mais la tension monte, au point que le ministre de la justice sonne l'alerte. Dès le 20 octobre, Eric Dupond-Moretti a réuni en visioconférence les premiers présidents et procureurs généraux des cours d'appel des zones de défense, puis les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires, avec un mot d'ordre : utiliser les alternatives à la prison pour limiter la remontée de la population carcérale.

Le 22 octobre, à l'occasion d'une visioconférence sur la justice de proximité avec le premier ministre et l'ensemble des chefs de cours et de juridictions, le garde des sceaux a mis en parallèle la propagation du virus avec la hausse rapide des incarcérations depuis la fin du confinement. Le nombre de personnes derrière les barreaux a augmenté de 3 500 depuis fin mai, dépassant les 62 000 début octobre.

## Circulaire de régulation carcérale

M. Dupond-Moretti s'inquiète du rythme actuel de la hausse qui atteint « 400 détenus supplémentaires chaque semaine ». Pendant le confinement, la baisse historique du nombre de détenus (de 72 500 à 59 500) avait été provoquée par des sorties quelques semaines avant la fin d'une peine et surtout par le tarissement des entrées en raison du quasi-arrêt de la justice.

Dans une dépêche, révélée par *Le Figaro*, adressée le 23 octobre aux parquets, le ministre de la justice leur demande « de maintenir autant que possible, dans chaque établissement, une densité carcérale compatible avec les mesures sanitaires ». Il souligne que les maisons d'arrêt surpeuplées ont compté « près de 100 matelas au sol supplémentaires en un mois, soit 609 à ce jour ».

La chancellerie prépare une circulaire sur la régulation carcérale, visant en particulier à mobiliser toutes les possibilités offertes par le volet de la réforme de la justice sur l'efficacité et le sens de la peine entré en vigueur le 24 mars. Mais les magistrats du parquet ont interpellé jeudi le ministre sur ces injonctions contradictoires avec la demande de plus grande fermeté. Après le confinement, « la délinquance est repartie à la hausse, et notamment celle dont les manifestations altèrent le lien social et nuisent au pacte républicain », a souligné Marie-Suzanne Le Quéau, procureure générale d'Aix-en-Provence, pour justifier les nouvelles incarcérations.

### Notre sélection d'articles sur le coronavirus

Retrouvez tous nos articles sur le coronavirus dans notre rubrique

#### Sur l'épidémie :

- Visualisez l'évolution de l'épidémie en France et dans le monde

- Asymptomatiques, résistance du virus... ce que la science ignore encore du coronavirus
- D'où vient le coronavirus ? Comment s'en protéger ? Toutes nos

**Voir plus**

**Jean-Baptiste Jacquin**

**Services**